

DEPARTEMENT DU
NORD

CANTON
CAUDRY

COMMUNE
SOLESMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

JPD/CB

ARRETE MUNICIPAL N°2022-208

(Modification au n°2022-205)

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS...
et VRD / Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

Nous, Maire de la Ville de Solesmes,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles L325.1 à L 325-13, R 110.1, R 110.2, R 325.1 et suivants, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28, R 417.10 à R 417-12;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'Art. L 511-1 ;

VU le code pénal, notamment l'Art. R 610-5 ;

VU l'arrête municipal n°2022-205 réglementant temporairement la circulation rue du Général De Gaulle (Rd942) relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que Enedis... et VRD / projet LIDL- construction d'une surface de vente ;

VU la demande en date du 21/09/2022 par laquelle l'entreprise Leclercq TP et l'entreprise EITF mandatées pour le compte des concessionnaires de réseaux publics (Electricité, téléphonie, éclairage public...) et la Ville de Solesmes informent la commune de Solesmes de l'augmentation du timing de ces travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires et de V.R.D. / Projet LIDL- Construction d'une surface de vente situés rue du Général De gaulle (RD942) ; ces travaux étant programmés en 2 phases :

❖ 1^{ère} phase : Du 29/08/2022 au 16/09/2022,

❖ 2^{ième} phase : Du 16/09/2022 au 28/10/2022,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de l'ordre public, en vue d'assurer la sécurité des usagers et la commodité de l'exécution des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Pour faciliter les travaux de génie-cil « Concessionnaires »...

1^{ère} phase & 2^{ème} phase : Du 29/08/2022 au 16/09/2022 et du 16/09/2022 au 28/10/2022,
Rue du Général De Gaulle (RD942), la section de voirie de la rue des Warenes au carrefour formé avec la rue de Romeries & rue de la Cavée est interdite à la circulation ;
l'accès riverains résidents & commerces étant autorisé en dehors de la zone en cours de chantier.

ARTICLE 2 : Concernant les conditions de circulation du transit des transports interurbains à l'occasion de festivités ou travaux bloquant le Centre-Bourg, dans la période de ces 2 phases travaux repris dans l'arrêté permanent municipal n°2021-151 réglementant la circulation du transit des transports interurbains à l'occasion de festivités ou travaux bloquant le centre-bourg, le plan de circulation « CAS n°2 » annexé est à appliquer.

ARTICLE 3 : Dans la période de ces phases travaux, concernant les conditions de circulation du trafic routier de transit extérieur en l'occurrence celui des véhicules dont le tonnage est supérieur 3.5 T, le trafic lourd est dévié en fonction de l'itinéraire annexé via :

PS : Hormis pour la desserte de la ZAE Nord de Solesmes qui pourront toujours utiliser les voiries « NORD » des RD 958, RD 942 ou RD109

FLUX SENS VALENCIENNES-SOLESMES-LANDRECIES-LECATEAU-CAUDRY-CAMBRAI

depuis :

La Commune de Vendegies-sur-Ecaillon du rond point « belle fille » (RD958 / RD 114),
Via la RD 114 (Direction de la Commune de Saulzoir),
Via la RD 955 des Communes de Saulzoir, Montrécourt, Haussy et St Python,
Via Commune de ST Python du Rond point « Mairie » RD 955/942,
Via Commune de Solesmes

FLUX SENS LANDRECIES-SOLESMES- LE CATEAU- CAUDRY- CAMBRAI - VALENCIENNES

depuis :

Via la Commune de Croix-Caluyau RD 932
Via la Commune de Forest-en Cambrésis RD932
Via la Commune de Montay RD 955, RD932
Via la Commune de Neuilly RD 955
Via Commune de Briastre RD 955, RD16 et R D109
Commune de Solesmes RD109, RD113, RD942
Via Commune de ST Python (RD942),
Via la RD955 Communes de St Python, Haussy, Montrécourt, Saulzoir,
Via la RD 114 (Direction de la Commune de Vendegies-sur-Ecaillon),
Via Commune Vendegies-sur-Ecaillon depuis le rond point « belle fille » RD114/RD958.

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire pour faire connaître ces dispositions aux usagers sera mise en place et entretenue par l'entreprise . Elle sera du type :

- ❖ **Dans la période des 1^{ière} et 3^{ième} Phases travaux (Semaine 41/ 2022) :**
 - ✓ chantier fixe Modèle « Sans accès à la route barrée » avec panneaux B1, barrières K8 et panneaux BK 14 « 10 km/h »....
 - ✓ Modèle « Déviation » selon le plan de déviation annexé du trafic de transit
 - ✓ Restriction de vitesse B14a « 30 »,

- ❖ **Dans la période 2^{ième} phase (Semaines 39 & 40/ 2022) :**
 - ✓ chantier fixe (Modèle CF 24) avec alternat par signaux tricolores, panneaux B14 « 30 Km/h ».et panneaux KC avec mention « PIETONS, UTILISES LE TROTTOIR OPPOSE ».

ARTICLE 5 : Le stationnement et l'arrêt en chaussée & trottoirs seront interdits dans la zone du chantier.

ARTICLE 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour du début d'exécution de ces travaux.

ARTICLE 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Solesmes.

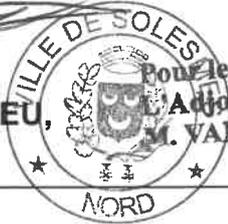
ARTICLE 9 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 10 : Monsieur le Maire de la commune de Solesmes, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Solesmes et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

M. le Maire de la commune de Vendegies-sur-Ecaillon
M. le Maire de la commune de Saulzoir
M. le Maire de la commune de Montrécourt,
M^e le Maire de la commune de Haussy,
M. le Maire de la commune de Saint-Python,
M. le Maire de Briastre,
M. le Maire de Neuville,
M. le Maire de Montay,
M. le Maire de Forest-en Cambrésis,
M. le Maire de Croix-Caluyau,
M. le Responsable de l'Unité Territoriale de CAMBRAI,
M. le Chef d'Escadron commandant la Brigade de Gendarmerie de CAMBRAI
M. le Major, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord
M. le Chef des Transports Départementaux de la D.R.E.
MM. les Présidents des Syndicats des Transporteurs

Transporteurs scolaires,
CCPS, Services du ramassage des ordures ménagères.
NOREADE,
Entreprise LECLERCQ TP,
ENEDIS,
SIDEK,
Cabinet Cible-VRD
Police Municipal

A.....,
le.....
« BON POUR ACCORD »
Visa

Fait à Solesmes, le 27/09/2022
L'Adjoint aux Travaux,
Vandeville

Pour le Maire,
L'Adjoint
M. LEDIEU,
M. VANDEVILLE



Solesmes, le 27/09/2022

Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale
de Cambrai
Madame & Monsieur le Maire
De et à
59213 VENDEGIES-SUR-ECAILLON
59227 SAULZOIR
59227 MONTRE COURT
59294 HAUSSY
59730 ST PYTHON
59730 BRIASTRE
59164 CROIX-CALUYAU
59222 FOREST-EN -CAMBRESIS
59412 MONTAY
59360 NEUVILLY
Gendarmerie de Solesmes
Police municipale

JPD/CB

Objet : Prolongement timing « Déviation » / mise en place d'une déviation du trafic de transit empruntant le territoire de votre commune occasionnée par les travaux de génie-civil liés à la construction d'une surface de vente LIDL située rue du Général De gaulle (RD942) à Solesmes

Madame, Monsieur,

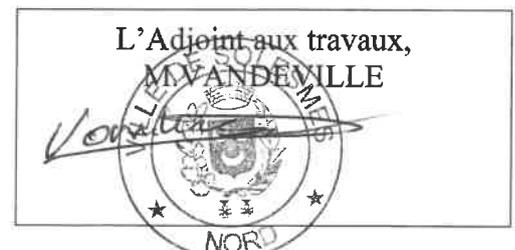
L'entreprise Leclercq TP et l'entreprise EITF mandatées pour le compte des concessionnaires de réseaux publics (Electricité, téléphonie, éclairage public...) et la Ville de Solesmes informent la commune de Solesmes du **prolongement timing « Déviation »** des travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires et de V.R.D. / Projet LIDL- Construction d'une surface de vente situé rue du Général De gaulle (RD942) programmés à compter du 29/08/2022 **au 28/10/2022** générant l'obligation de la mise en place d'une déviation du trafic de transit empruntant le territoire de votre commune.

Comme il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures de police de la circulation des voies à l'intérieur des agglomérations, ci-joint un exemplaire de l'arrêté de déviation n° 2022-208 réglementant temporairement entre autres le trafic de transit extérieur.

Il conviendra de nous retourner cet exemplaire visé « Bon pour accord ».

Conscient de la gêne occasionnée et comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de la Commune de Solesmes
Commune de Solesmes

PLACE JEAN JAURES – B.P. 19 – 59730 SOLESMES

☎ 03-27-72-17-70 ☎ 03-27-72-17-79 ☎ FAX SERVICES TECHNIQUES 03-27-72-17-76



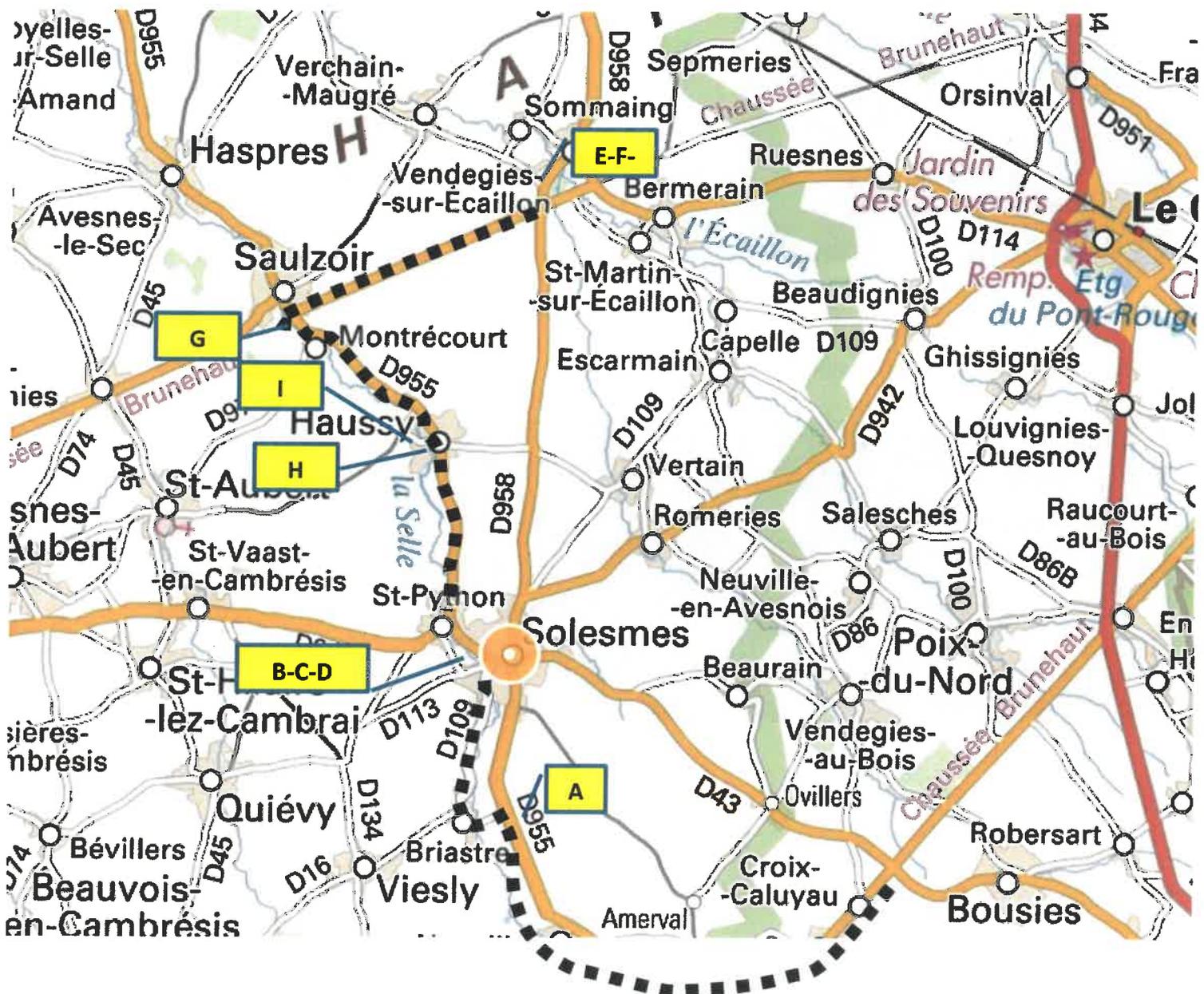
Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation
Rue du Général De Gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

PLANS DE « DEVIATION »

- Plan de la déviation du trafic routier du transit extérieur à emprunter obligatoirement par les véhicules dont le tonnage est > 3.5 T repris sous légende tracée « Pointillés»



Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Briastre « Lieu-dit BELLEVUE » : « A »



Commune de Solesmes : Place Doumer: « B »



Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

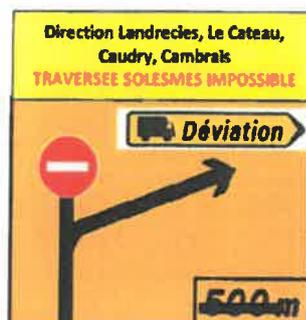
PLANS DE « DEVIATION »



Commune de Solesmes : Entrée d'agglomération venant de Valenciennes : « D »



Commune de Vendegies sur Ecaillon : « E »



Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Vendegies sur Ecaillon : « F »



Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrai
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE



Commune de Saulzoir : « G »



Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrai



Commune de HAUSSY : « H »



Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De gaulle (RD942)

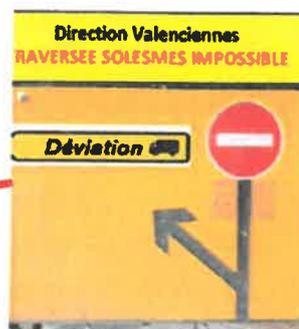
Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

PLANS DE « DEVIATION »



Déviaton →

Commune de Saint-Python : « I »



← **Déviaton**

Commune de Saint-Python : « I »

Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

PLANS DE « DEVIATION »



Commune de Saint-Python : « I »



Base arrêté municipal n° 2022-208

Réglementant temporairement la circulation

Rue du Général De gaulle (RD942)

Relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux concessionnaires tel que ENEDIS... et VRD /
Projet LIDL- Construction d'une surface de vente

PLANS DE « DEVIATION »



➤ Commune de Croix-Caluyau RD 932



